

COMBLOUX
VALLEE MONT-BLANC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COMBLOUX

Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU), et après avoir arrêté le projet de PLU en séance du 17 juillet 2019, la commune de Combloux organise l'enquête publique préalable à l'approbation du document par le conseil municipal de la commune de COMBLOUX au titre des articles R.123-9 à 13 et L.123-1 à 18 du code de l'environnement. En plus des documents réglementaires, le dossier contient une évaluation environnementale ainsi que le périmètre délimité des abords des monuments historiques modifiant le périmètre des monuments historiques.. Elle aura lieu du **lundi 28 octobre 2019 au samedi 30 novembre 2019** pour une durée de 34 jours.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif, monsieur Olivier L'HEVEDER recevra le public en visite libre aux jours et heures suivants au siège de l'enquête publique situé en mairie de Combloux au rez-de-chaussée salle du conseil municipal au 132 route de la mairie 74920 COMBLOUX :

- **Lundi 28 octobre 2019 de 9h à 12h,**
- **Jeudi 31 octobre 2019 de 14h30 à 17h30,**
- **Vendredi 8 novembre 2019 de 14h30 à 17h30,**
- **Samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h,**
- **Samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h,**
- **Samedi 30 novembre 2019 de 9h à 11h30.**

Le projet de PLU est disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://mairie-combloux.fr/projet-de-plan-local-durbanisme-la-phase-arret/> Il est également disponible en version papier et consultable sur ordinateur à l'accueil en mairie de Combloux aux jours et heures d'ouverture au public soit :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- Le vendredi de 8h30 à 12h,
- Le samedi de 8h30 à 11h30.

Un registre est disponible à l'accueil en mairie et accessible aux jours et heures d'ouverture au public. Il est également accessible en version dématérialisée à l'adresse suivante :

<http://revision-generale-plu-combloux.enquetepublique.net> Toute personne désirant écrire au commissaire enquêteur peut, pendant la période d'enquête publique, soit :

- Faire parvenir un courrier à son attention en mairie à l'adresse indiquée supra,
- Déposer un courrier ou rédiger une annotation dans le registre papier en mairie,
- Déposer un courrier ou rédiger une annotation dans le registre dématérialisé à l'adresse suivante : revision-generale-plu-combloux@enquetepublique.net Pour tout renseignement divers, prière de contacter monsieur le maire de la commune de Combloux par mail (accueil@mairie-combloux.fr) ou par téléphone au 04.50.58.60.32.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la mairie ou en mairie durant une année.

1478990800

Habère-Lullin
VALLEE VERTE

COMMUNE D'HABÈRE-LULLIN

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°32/2019 en date du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le Plan local d'Urbanisme sur le territoire de la commune d'HABÈRE-LULLIN. L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme. Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituelles et à la Préfecture.

1479393300

CCHC
HAUT-CHAUBLAIS

COMMUNE DE SAINT JEAN D'AULPS

Approbation Modification Simplifiée n°3 du PLU

La présidente de la CCHC informe que le Conseil Communautaire du 17 septembre 2019, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le bilan de concertation du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS,
- d'approuver le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local de l'Urbanisme de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS.

Le dossier de modification est tenu à la disposition du public au siège de la CCHC, en mairie de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux ainsi qu'en Préfecture.

La délibération correspondante n°2019-127 a été affichée en mairie et au siège de la CCHC le 30 septembre 2019.

1479393800

Habère-Lullin
VALLEE VERTE

VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALLORCINE

Par arrêté n° 000696/2019 en date du 01 octobre 2019 le Président de la CCVCMB a prescrit l'organisation d'une enquête publique concernant la procédure de révision du PLU de Vallorcine et son plan de zonage assainissement eaux usées.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours à compter du 18 octobre 2019, 8h00, jusqu'au lundi 18 novembre 2019, 17h00.

Monsieur Jean-Louis PRESSE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble le du 27 septembre 2019. Pendant l'enquête les pièces du dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme, du zonage assainissement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés :

- à l'accueil de la Mairie de Vallorcine, le lundi et vendredi de 8h30 à 12h et le mardi et jeudi de 14h00 à 18h00.
- à la Communauté de Communes, (DDDT 3ème étage) du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête pourra être également consulté sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr> et sur le site de Vallorcine <http://www.vallorcine.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Vallorcine - 8 route des Confins du Valais - 74660 Vallorcine - en précisant " à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ", pendant toute la durée de l'enquête (à compter de l'heure d'ouverture jusqu'à l'heure de fermeture). Ces formalités pourront également être effectuées par voie électronique où un formulaire de contact sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête via l'adresse suivante :

<https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Vallorcine les :

- **Vendredi 18 Octobre de 08 heures à 11 heures**
- **Samedi 26 Octobre de 09 heures à 12 heures**
- **Samedi 9 Novembre de 09 heures à 12 heures**
- **Lundi 18 Novembre de 14 heures à 18 heures**

Le public pourra recueillir toute information auprès de l'accueil de la Mairie de Vallorcine - 8 route des Confins du Valais - 74660 Vallorcine, tél : 04-50-54-60-22, ainsi qu'à la Direction du Développement Durable du Territoire - 101 place du Triangle de l'Amitié - BP91 - 74400 Chamonix-Mont-Blanc - 04-50-54-78-36.

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président et au Président du TA de Grenoble. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture (service DDDT), ainsi que sur le site internet de la CCVCMB et de la Commune aux adresses susvisées. Au terme de l'enquête publique le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes sera amené à se prononcer par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié par rapport au document arrêté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, ainsi que sur le zonage assainissement - volet eaux usées - éventuellement modifié par rapport au document arrêté pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Maire de Vallorcine dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

147957500

TRIBUNAUX

Par Jugement en date du 24 septembre 2019 le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'encontre de : Orchestra-Premaran (SA) 200 avenue des Tamaris ZAC saint Antoine 34130 Saint Aunès, Immatriculée au Rcs de Thonon les Bains sous le numéro 398 471 565 A nommé en qualité de : Administrateur : Selar FHB représentée par Maître Héliène Bourbouloux, 16 place de l'iris, tour cb 21, 92040 Paris la défense Cédex ; Selar FHB représentée par Maître Jean-François Blanc, 5 rue des Salins, 34070 Montpellier ; Selar Thevenot Partners représentée par Maître Perdureau Aurélie, 42 rue de Lisbonne, 752008 Paris 08 Ayant pour mission de surveiller le débiteur dans sa gestion. Mandataire judiciaire : Maître Vincent Aussel, Arche Jacques Coeur, 222 place Ernest Granier, 34000 Montpellier ; SCP BTSG prise en la personne de Maître Marc Senechal, 15 rue de l'Hôtel de Ville, CS 70005 92200 Neuilly-sur-Seine. Déclaration de créances à adresser dans les 2 mois de la publication du Bodacc au mandataire judiciaire ou sur www.creditors-services.com

1479565700

TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON

Jugement du 27/09/2019 - Plan de continuation de LEMAN NETTOYAGE SERVICES (SARL) - RCS THONON 807 872 205 - Nettoyage courant des bâtiments - 17 à avenue Anna de Noailles 74500 Evian-les-Bains. Commissaire à l'exécution du plan Selar Luc Gomis, prise en la personne de Maître Luc Gomis 9 impasse des philosophes 74200 Thonon-les-Bains

1479376900

Le 24/09/2019. DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES ET DU PROJET DE REPARTITION PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS DE

Le 24/09
PARTITI
MABIDA
Inscrit sc
de sous
mes, fer
CREANC
TICLE L
INTERE
SAIRE C
CATION

Aux terr
2019, N
Hélène
LES-BA
PRE-EN
d'acqu
par l'ar
munal
de régi
l'article
notaire
vais, de